

GERI2MC

2014 - 2015

Master complémentaire en gériatrie

A Bruxelles Woluwe - 360 crédits - 6 années - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Code du programme: **geri2mc** - Niveau cadre européen de référence (EQF): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
Informations diverses	4
- Conditions d'admission	4
- Evaluation au cours de la formation	6
- Gestion et contacts	6

GERI2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2^e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en gériatrie (A.M. du 29/07/05 publié le 19/08/2005).

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en médecine interne, dans une faculté de médecine belge.

Votre programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins six ans à temps plein et comprend une formation de base de trois ans et une formation supérieure de trois ans. Les stages comprennent des activités de garde. Les plans de stage établis par les maîtres de stage coordinateurs universitaires doivent être approuvés par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité de gériatrie pour l'ensemble de la formation ou de la commission de médecine interne pour le tronc commun et ensuite de la commission de gériatrie pour les trois années de spécialisation. Ceci permet la réorientation à la fin du tronc commun, mais la commission de la spécialité en gériatrie peut approuver un plan complet pour ceux qui s'orientent dès le départ.

GERI2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2^e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en gériatrie (A.M. du 29/07/05 publié le 19/08/2005).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins six ans à temps plein et comprend une formation de base de trois ans et une formation supérieure de trois ans. Les stages comprennent des activités de garde. Les plans de stage établis par les maîtres de stage coordinateurs universitaires doivent être approuvés par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité de gériatrie pour l'ensemble de la formation ou de la commission de médecine interne pour le tronc commun et ensuite de la commission de gériatrie pour les trois années de spécialisation. Ceci permet la réorientation à la fin du tronc commun, mais la commission de la spécialité en gériatrie peut approuver un plan complet pour ceux qui s'orientent dès le départ.

GERI2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Première partie - Formation de base

Trois années à temps plein comprenant :

- Un enseignement théorique
- Des séminaires
- Une formation clinique encadrée

L'enseignement théorique de la formation de base s'inscrit dans la formation universitaire spécifique (cours interuniversitaire de médecine interne).

Deuxième partie - Formation supérieure

Afin de familiariser le candidat avec tous les aspects diagnostiques et thérapeutiques de la discipline (clinique gériatrique, syndromes gériatriques, team management, psycho-gériatrie, revalidation gériatrique, approche palliative), avec les méthodes d'évaluation gériatrique standardisée, avec les axes d'un programme de soins complet pour le patient gériatrique (hospitalisation, liaison interne et externe, hôpital de jour gériatrique, consultations de gériatrie), et avec le réseau de soins gériatriques, trois années à temps plein comprenant :

- Un enseignement théorique dont
 - le cours interuniversitaire de gériatrie organisé par la Société Scientifique Belge de Gérontologie et de Gériatrie (SBGG)
 - des cours ou activités en santé publique à orientation gérontologique (dans le programme ESP)
- Des séminaires cliniques, journal club, réunions et projets de recherche coordonnés par les maîtres de stage
- Une formation clinique encadrée

GERI2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions générales

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

ATTENTION : A partir de l'année académique 2015-2016, et ce en raison du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les masters complémentaires seront remplacés par des masters de spécialisation.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du [Service des inscriptions](#).

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès à des études de master complémentaire en vue de l'obtention du grade qui les sanctionne, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins;
- un grade académique de master, sanctionnant des études de 2ème cycle de 120 crédits au moins, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres précédents en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions;
- aux mêmes conditions, un ou plusieurs titres ou grades étrangers ou délivrés en Communauté flamande, en Communauté germanophone, par l'Etat fédéral ou l'Ecole royale militaire et sanctionnant des études de deuxième cycle valorisées pour au moins 300 crédits par le jury ou sanctionnant des études de deuxième cycle de 240 crédits complétées par 60 crédits, le tout devant être valorisé par le jury conformément au prescrit du décret du 31 mars 2004 (art.54, 5°).

Conditions spécifiques d'admission

Première partie

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en médecine interne, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat. Le porteur d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (si ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (si ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R. du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de spécialiste en gériatrie.

Deuxième partie

Avoir satisfait aux exigences de la première partie du diplôme d'études spécialisées en médecine interne, et avoir été accepté pour la formation supérieure à la spécialisation en gériatrie.

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme. L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Tous les candidats au titre de spécialiste en gériatrie qu'ils se soient déclarés dès le tronc commun ou qu'ils se déclarent au terme des trois années de formation de base seront rencontrés par le responsable académique de la formation ainsi que la commission de sélection et les maîtres de stage en gériatrie qui jugeront de leur aptitude.

Commission de sélection

Première partie (avant le début de la formation de base)

La commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission de sélection du Master Complémentaire en médecine interne.

Deuxième partie (avant le début de la formation supérieure)

La commission de sélection des médecins assistants candidats spécialistes (MACCS) en gériatrie est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités parmi les maîtres de

stage en gériatrie du réseau UCL.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Des évaluations cliniques semestrielles sont établies par écrit par le maître de stage de chaque candidat et de chaque service de formation, et portent sur des critères préétablis. Ces évaluations sont revues pour l'ensemble des candidats lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.

Première partie

Au terme de ces trois années de formation de base, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances générales en médecine interne. En application avec l'A.R. du 21 avril 1983, le candidat recevra au terme des deux premières années de formation une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Deuxième partie

Au terme de ces trois années de formation supérieure, chaque candidat sera évalué selon les critères suivants attestant de leur connaissances approfondies en gériatrie :

- Attestation de suivi du cours interuniversitaire de gériatrie
- Rédaction d'un mémoire documenté de 20 à 25 pages
- Présentation d'une communication à la société scientifique belge de gérontologie et de gériatrie (SBGG), ou une société belge ou étrangère de niveau équivalent, ou publication d'un article.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique de master complémentaire en gériatrie. Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité de la structure MEDE

Sigle	MEDE
Dénomination	Faculté de médecine et médecine dentaire
Adresse	Avenue Mounier, 50 bte B1.50.04 1200 Woluwe-Saint-Lambert Tél 02 764 50 20 - Fax 02 764 50 35
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS)
Faculté	Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)
Mandats	Dominique Vanpee Doyen
Commissions de programme	Commission du master complémentaire en médecine générale (CAMG) Commission des certificats en radioprotection (CRPR) Commission des masters complémentaires et certificats en médecine spécialisée (MCCM) Ecole de médecine dentaire et de stomatologie (MDEN) Ecole de médecine (MED)

Responsable académique du programme : [Christian Swine](#)

Jury

Personnes de contact